

indicateurs environnementaux. Chaque école prévoit rédiger un rapport sur les résultats qu'elle aura obtenus et le présenter au ministre de l'Environnement, l'honorable Sergio Marchi.

L'égalité entre les sexes

D'après la plate-forme d'action adoptée à Beijing, il faut tenir compte des préoccupations et du point de vue des hommes et des femmes dans les politiques et les programmes de développement durable ainsi que renforcer, à l'échelle internationale, nationale et régionale, les mécanismes d'évaluation des répercussions sur les femmes du développement et des politiques environnementales.

Dans le Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes, publié en août 1995, le gouvernement fédéral a réaffirmé son engagement à tenir compte des deux sexes dans l'élaboration de lois et de politiques ayant trait à l'environnement et au développement durable. En ce qui concerne l'égalité entre les sexes, le Canada appuie les initiatives suivantes :

- **Accroître la coordination entre la Commission de la condition de la femme et la Commission du développement durable en ce qui a trait aux questions relatives à l'environnement et au développement durable. Cette initiative est particulièrement importante dans le contexte de la suite à donner, à l'échelle du système, à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes.**
- **Tenir compte des sexospécificités dans la conception et la mise en application, à l'échelle internationale, nationale et régionale, de méthodes de gestion des ressources non préjudiciables à l'environnement et durables. À cette fin, la Commission du développement durable pourrait jouer un rôle important en aidant à la mise au point de méthodes et à la collecte de données.**
- **Fournir aux femmes l'occasion de participer à tous les niveaux du processus décisionnel. Leur participation à titre de gestionnaires, de conceptrices, de planificatrices et d'évaluatrices est essentielle à la mise en oeuvre future d'Action 21.**